

Contrat d'objectifs pour une sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Grenelle interdépartemental de l'énergie

21 janvier 2011

Fiche Presse / EPA Plaine du Var

L'Ecovallée de la Côte d'Azur, un territoire d'écocoréférence qui tend vers l'autonomie énergétique

Le développement d'une stratégie en matière d'économie, de formation et de recherche, tournée vers les technologies durables, la santé et la « croissance verte » et la constitution progressive d'un territoire éco-exemplaire sont au cœur de l'opération d'intérêt national (OIN), portée par l'Etablissement public d'aménagement (EPA) de la plaine du Var en coopération entre l'Etat et les collectivités locales.

L'Etat a, en effet, accordé, en 2008, à la plaine du Var le statut d'Opération d'intérêt National afin que ce vaste territoire (10 000 Ha), incluant le 2eme aéroport français, contribue à l'émergence d'une nouvelle phase de développement pour la métropole Nice Côte d'Azur.

L'EPA de la plaine du Var a été créé pour aménager et développer cet espace autour d'une ambition partagée: « l'Eco-Vallée ». Un principe de base guide l'opération : l'aménagement doit être au service du développement et il s'agit de réaliser un programme mixte d'immobilier d'entreprise, de logements, de commerces et d'équipements structurants estimé, dans un premier temps, à environ 3 millions de m2. L'opération durera environ 30 ans et a pour objectif de créer 50 000 emplois à terme afin de constituer le moteur de la mutation économique et environnementale de la métropole azuréeenne.

Localisée au cœur de la métropole Côte d'Azur et connectée aux plus grands réseaux internationaux de transport, l'Eco-Vallée est l'espace incontournable pour un ancrage territorial de la croissance verte.

Dans ce cadre, la sécurisation électrique et la maîtrise de l'énergie constituent un enjeu majeur pour l'OIN au regard des besoins énergétiques induits par le développement futur de la plaine du Var mais également en matière de développement économique.

L'intervention de l'EPA se situe ainsi, à deux niveaux :

– **dans les opérations d'aménagement**

Eco-Vallée se positionne comme le territoire d'application des politiques du Grenelle au service de la qualité de vie. Cette ambition est transcrite dans un cadre de référence, en cours d'élaboration qui définira les objectifs de Qualité Environnementale à atteindre pour les projets d'aménagement et de construction afin de développer une urbanisation responsable et entraîner l'ensemble des acteurs vers plus d'exemplarité. Il s'agit d'un cadre pour les projets neufs et pour les projets de réhabilitation, établi pour rechercher le niveau d'excellence maximum au regard de la nature des projets de construction ou d'aménagement et de leur équilibre économique. Ainsi, dans le domaine de l'énergie, les niveaux d'ambition proposés visent à tendre vers l'autonomie au travers de deux objectifs complémentaires : développer l'utilisation des énergies renouvelables en tenant compte des spécificités de chaque site et favoriser les projets économes en énergie et bioclimatiques.

– **en matière de développement économique**

Eco-vallée offre la possibilité de déployer et de tester, dans le contexte d'insécurité électrique de l'Est PACA, les solutions environnementales les plus innovantes au service du développement urbain durable, constituant ainsi un espace de démonstration qui bénéficie d'une visibilité internationale unique. Il s'agit de développer de nouvelles compétences en favorisant l'implantation d'entreprises innovantes, de démonstrateurs de nouvelles technologies en matière de stockage et de gestion d'énergie, de centres de formation et de recherche.

A cet effet, dans le cadre du plan d'actions des Alpes-Maritimes pour la sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est PACA, l'EPA est porteur de l'action relevant de la filière économique, intitulée « attirer des projets démonstrateurs sur des solutions innovantes de maîtrise de la consommation d'électricité à partir des ressources renouvelables ».

Les « smart grid » qui constituent une réponse technologique aux défis énergétiques spécifiques de l'Est PACA, seront par ailleurs expérimentés notamment à travers le développement, dans l'Eco-Vallée, de projet pilotes à l'échelle française portés par des consortiums de grands industriels : Reflexe (Veolia) et Nice Grid (ERDF). Le déploiement de compteurs intelligents et de centrales de gestion de pointe doit en effet permettre l'optimisation du contrôle énergétique et une meilleure maîtrise des consommations et des appels de puissance électrique.

L'Ecocité Nice Côte d'Azur, une reconnaissance nationale de l'ambition environnementale de la plaine du Var

L'ensemble de ces orientations s'inscrivent pleinement dans les actions portées par l'Ecocité Nice Côte d'azur, sélectionnée comme l'une des treize Ecocités au niveau national, qui se développera sur la portion sud de la vallée du Var. Cette reconnaissance de l'Etat permettra l'accès au fonds « Ville de demain » des investissements d'avenir, dédié aux actions innovantes. Grâce à la démarche Ecocité, l'Etat amplifie ainsi la logique qui a présidé à la création de l'OIN, opération identifiée comme pilote en termes d'aménagement urbain durable, et renforce son investissement sur la plaine du Var.

L'opération d'intérêt national de la plaine du Var contribuera ainsi, pleinement et en cohérence, aux orientations du contrat d'objectifs pour une sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la région PACA.